



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 054/2026*  
*DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*  
*SEANCE DU 30 AVRIL 2026*

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

**Absent** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Madame Céline GARCIA

**OBJET** : Subvention 2026 de la commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Mme Bénédicte Sarassat, Adjointe au Maire, fait part à l'assemblée de la nécessité de fixer la subvention annuelle 2026 de fonctionnement de la ville au CCAS.

En effet, au regard du budget primitif 2026 du CCAS qui a été proposé au vote du conseil d'administration de l'établissement public le 29 avril courant et qui prévoit un montant de dépenses de fonctionnement de 116 127,21€, Mme Bénédicte Sarassat propose d'allouer au CCAS, une subvention de 95.000 €, en un seul versement, afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget 2026 de l'établissement public administratif.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Bénédicte Sarassat et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (22 voix « Pour », 6 abstentions et 1 voix « Contre ») :

- **Décide** d'allouer au CCAS, une subvention de fonctionnement 2026 de 95.000 €, en un seul versement ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.



Jordi DELCLOS

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20260430-del-054-2026-DE  
Date de télétransmission : 06/05/2026  
Date de réception préfecture : 06/05/2026